



Avis du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2022, 2023 et 2024 de la Ville de Longueuil

1. Le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Longueuil qui sera en vigueur durant les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 a été déposé à mon bureau situé au 4250, chemin de la Savane, Longueuil, le 15 septembre 2021.
2. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la Direction de l'évaluation situé au 789, boulevard Roland-Therrien, Longueuil, du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur www.longueuil.quebec.
3. Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à ce sujet conformément à la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*.
4. Pour être recevable, une telle demande doit remplir les conditions suivantes :
 - 1° être faite sur la formule prescrite à cette fin et disponible au 789, boulevard Roland-Therrien, Longueuil, (Québec), J4H 4A6 et sur www.longueuil.quebec ;
 - 2° être déposée, par la remise de cette formule dûment remplie ou par son envoi par courrier recommandé, à l'endroit mentionné au paragraphe 1° ;
 - 3° être accompagnée de la somme d'argent exigible en vertu du *Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville dans ses compétences d'agglomération*.
 - 4° être déposée avant le 1^{er} mai 2022.
5. Pour obtenir plus de renseignement concernant le dépôt d'une demande de révision, communiquez avec la Direction de l'évaluation au (450) 463-7177.

Longueuil, le 15 septembre 2021
Me Sophie Deslauriers, MBA,
Greffière de la Ville